# Comité de pilotage annuel

## Contrat territorial CEBRON 2020-2022

## Mercredi 13 avril 2022

### Centre pédagogique du Cébron

**Étaient présents :**

| Nom/Prénom | Organisme/fonction |
|---|---|
| **ALBERT Philippe** | Président de la SPL des eaux du Cébron |
| **BARRANGER Olivier** | Conseiller à la commune de Louin |
| **BARRE Florence** | Chargée d'intervention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne |
| **BOISSE Nicolas** | Technicien Terrena |
| **CASSIN Armelle** | Maire d'Argentonnay et Vice-Présidente de l'Agglo 2B, en charge de l'environnement et du développement durable |
| **CELERAU Cédric** | Chargé de mission environnement à la Communauté de Commune Parthenay-Gâtine |
| **CHABAUTY Gérard** | Maire de Maisontiers<br>Agriculteur à Maisontiers (EARL l'Acacia) |
| **CHERBONNIER Antoine** | Technicien BEAUCHAMP SAS |
| **CUBAUD Olivier** | Président du SMVT et Président de la CLE du SAGE Thouet |
| **DALMON Enzo** | Technicien SMVT |
| **FOUILLET Olivier** | Vice-Président du Conseil Départemental 79, en charge de l'agriculture et de la gestion de l'eau |
| **GAUFFRETEAU Bernard** | Président du SEVT (administrateur SPL des eaux du Cébron) |
| **JOUREL Quentin** | Technicien ELVEA79 |
| **JUBERA Romane** | Animatrice au sein de la Cellule Re-Sources |
| **LIMOGES Christophe** | Vice-président de la Chambre d'Agriculture 79 |
| **LUMINEAU Abel** | Administrateur de la CAVEB<br>Agriculteur à Adilly (GAEC le Cébron) |
| **PELOQUIN Thierry** | Conseiller Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres |
| **PICARLE Franck** | Fédération de Pêche 79 |
| **PILLET Audrey** | Agence Régionale de santé – DD79 |
| **MENARD Jonathan** | Technicien Syndicat du Val de Loire (SVL) |
| **NAULEAU Maeva** | Conseillère Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres |
| **PEAUD Pierre** | Animateur SAGE Thouet |
| **PUGEAUX Nicolas** | Chargé de mission eau-environnement au Négoce AGRICOLE CENTRE ATLANTIQUE (NACA) |
| **REGNIER Dominique** | Présidente du SVL (administratrice de la SPL des eaux du Cébron) |
| **ROCHE Mélissa** | Animatrice agricole - SPL des eaux du Cébron |
| **UZANU Olivier** | Chef du service Environnement et aménagement foncier au Conseil départemental 79 |

| | |
|---|---|
| **VRIGNAUD Claire** | Direction SPL des eaux du Cébron |

Etaient excusé.e.s :

| Nom/Prénom | Organisme/fonction |
|---|---|
| **DELGADO Diane** | Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine |
| **DENOUES Coralie** | Présidente du Conseil Départemental 79 |
| **DUFLOS Pauline** | Technicienne Conseil Départemental 79 |
| **GUIBERTEAU Alain** | Ocealia |
| **LACOUTURE Laurence** | DREAL NA |
| **LIMOGES Thierry** | Ocealia |
| **POUPIER Laureen** | DRAAF NA |
| **RICHARD Estelle** | Conseil Départemental 79 |
| **TIMOREAU Yohann** | OFB |

Le diaporama support de présentation a été transmis avant la tenue du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est animé par Mme Mélissa Roche, animatrice agricole du contrat territorial Cébron 2020-2022 et Mme Claire Vrignaud, coordinatrice générale du contrat.

## 1- Introduction

Ouverture du comité de pilotage par une introduction de Monsieur Philippe Albert, président de ce comité de pilotage.

Rappels généraux sur l'avancement du Contrat Territorial Cébron 2020-2022 ainsi que sur la programmation bilan en fin d'année 2022. Le sujet d'un projet de CUMA départementale est repris par Monsieur Albert qui précise que le projet pourrait être intéressant si l'on acquiert du matériel innovant. Les équipements classiques d'entretien des prairies ou de semis directs sont déjà connus -et souvent acquis- par les CUMAs, cela aurait peu d'intérêt.

Monsieur Albert ajoute, sur le sujet des PSE privés qu'une rencontre va être organisée avec le président de la CA des Deux-Sèvres. Une association régionale pourrait être créée. Le sujet sera abordé au Carrefour de l'eau 2022 fin juin à Rennes. Les territoires à enjeu eau « re-Sources » pourraient être rattachés à cette association régionale. Le projet va aussi dépendre du cadre du Plan Stratégique National (PSN) en cours d'élaboration pour la période 2023-2027.

Les enjeux et l'organisation globale du contrat territorial 2020-2022 sont rappelés par Mme Roche, puis les différentes thématiques de travail sont détaillées par Mme Roche et Mme Vrignaud.

## 2- Qualité des eaux brutes (Retenue du Cébron et ruisseaux du bassin versant)

Le bilan de la qualité des eaux brutes est correct. L'ensemble des paramètres physico-chimiques qualifiant les eaux (nitrates, matières organiques, phosphore et pesticides) pour lesquels des objectifs sont fixés pour la durée du contrat sont en amélioration ou en maintien.

Sur le bilan de la qualité de l'eau, il est expliqué que la concentration en COT en début d'année 2022 est en dessous de 10 mg/L pour la première fois sur la chronologie des mesures enregistrées. Ces résultats étant inhabituellement bas interrogent. La SPL des Eaux du Cébron n'a pas d'explication sur cette baisse soudaine. Il est probable que la cause soit multifactorielle et en lien avec le régime hydrologique de l'année (débits des ruisseaux faibles depuis mars 2021).

Sur le sujet du suivi des cyanobactéries en eau brute et sur la filière de traitement du Cébron, une expertise a été engagée en février 2022 par le groupement SAUR-LIMNOLOGIE SARL. Le bureau Limnologie SARL a analysé la vulnérabilité de la retenue du Cébron vis-à-vis du développement des cyanobactéries. Il est confirmé que la retenue présente des facteurs associés (climat, orientation des vents, morphologie du plan d'eau) qui permettent aux cyanobactéries de se développer chaque année. L'indice trophique qui caractérise la quantité de nutriments entrant dans la retenue est le seul facteur sur lequel les actions peuvent être engagées. Ces actions inscrites dans le temps pourront progressivement limiter l'ampleur et/ou la durée des évènements de développement de cyanobactéries. Les cyanobactéries regroupent de nombreuses espèces qui se concurrencent et qui peuvent s'implanter selon les conditions de climat, vent, de charge en azote ou en phosphore...

M Péaud demande quelle pourrait être l'incidence du réchauffement du climat sur ces développements.

Mme Vrignaud indique que le réchauffement climatique aura une incidence globalement négative puisque celui-ci entrainera une baisse des débits et des périodes d'étiage plus longue et plus sévères. Ces conditions favoriseront le réchauffement de l'eau et donc la présence de cyanobactéries. Cependant, le rayonnement solaire est par exemple favorable à l'espèce microcystis ; elle pourrait être plus présente à l'avenir et cette espèce s'élimine mieux dans la filière de traitement que certaines autres espèces préférant des températures plus modérées (Anabaena, Aphanizoménon).

Mme Régnier demande si l'ARS Nouvelle Aquitaine investit cette thématique des cyanobactéries. Mme Pillet explique que pour l'instant il n'y a pas d'étude sur le sujet et que l'ARS ne dispose pas de retours nationaux.

C'est en Bretagne et en Pays de la Loire que les investigations et suivis sont les plus nombreux et le plus complets sur ce thème. Le cabinet Limnologie a situé la qualité des eaux du Cébron parmi un échantillon d'une trentaine de plans d'eau de l'ouest de la France et le niveau trophique (charge en nutriments) se trouve en position médiane.

Le comparatif Touche-Poupard/Cébron est abordé : les réactions des deux retenues au phénomène sont très différentes. La profondeur de Touche-Poupard est peut-être un des paramètres influant. La retenue de la Touche poupard est beaucoup plus encaissée (moins de rayonnement solaire) et l'orientation du plan d'eau face aux vents est également différent.

## 3- Enjeu couverture des sols

Présentation des actions attachées au domaine des couverts végétaux, de l'entretien des prairies, des cultures pérennes, et du maintien des systèmes herbagers.

Sur les actions d'accompagnement des élevages, l'action d'alternative à la paille par la litière de copeaux est expérimentée en 2021 avec un suivi réalisé dans 2 exploitations d'élevage. Il est rappelé

que l'on parle « d'alternative » et non de remplacement de la paille. Cette alternative est testée indépendamment des prix de la paille et des disponibilités du bois.

## 4- Enjeu équilibre de la fertilisation phosphorée

M Péaud demande s'il s'agit de l'unité de méthanisation la plus proche, et Mme Vrignaud explique que dans les faits ce n'est pas le cas, mais il s'agit en tout cas de la plus proche cherchant à s'agrandir. La distance étant de presque 20 km, ce site est déjà en distance limite pour venir collecter des matières sur le bassin du Cébron. Les gisements agricoles sont nécessaires pour le site de Cap'ter ; si les gisements ne sont pas trouvés dans un rayon de 10 kms, alors ceux du Cébron peut constituer une opportunité.

M Lumineau explique que le projet territorial initialement étudié sur le Cébron n'est pas un échec malgré la quantité de temps investie sans aboutissement du projet pour l'instant, mais malheureusement, tant qu'il n'y a pas de porteur de projet « Leader » il paraît difficile de faire avancer les choses. Par ailleurs, les éleveurs présentent une certaine réticence dans le projet comme le risque de se retrouver face à un refus de Cap'ter. Par ailleurs, ils sont aussi réticents à l'installation de CIVE dans leur assolement.

En effet l'étude de Solagro/Chambre d'agriculture avait montré beaucoup de difficulté liée à la géographie de la zone : pas de débouché en filière gaz, et pas de possibilité d'unité de cogénération locale en l'absence de valorisation de la chaleur produite par l'usine (pas d'industrie proche ayant des besoins de chaleur et pas de projet agricole local qui aurait permis une valorisation pour du séchage de fourrages, bois...)

Puisque la phase solide est prévue pour être en partie exportée, la question est posée sur ce qu'il adviendrait de la phase liquide étant donné les restrictions d'épandage en zonage de périmètre rapproché ?

Mme Pillet explique qu'une formulation a été proposée dans un « arrêté projet » pour accorder cette dérogation dans le cadre du projet de l'association Cébron. Cependant le projet ne se concrétise pas pour l'instant.

Mme Pillet rappelle que le délai de 5 ans pour le respect de la servitude d'interdiction des lisiers est achevée et qu'une demande de dérogation pour prolonger la période de 5 ans supplémentaires est en cours. Cependant, il sera nécessaire de proposer des solutions pour répondre à la servitude si le projet de méthanisation collective ne peut se concrétiser.

## 5- Enjeu protection des zones sensibles

La fin de la première phase de travaux de mise en défens et restauration de cours d'eau est présentée, ainsi que les optiques de suite du projet, appuyé par le SMVT.

Sur le sujet de l'acquisition foncière en périmètre de protection rapprochée il est demandé le prix d'achat moyen des ha acquis.

M Uzanu mentionne que les achats sont faits sur les bases de prix surveillés par la SAFER. Le prix moyen s'élève à environ 2200 à 2500 €/ha.

## 6- Temps d'échanges

-Mme Barre explique les attentes du bilan de mi-parcours ; le contrat 2020-2022répond à une feuille de route qui a été validée en 2020. Le bilan doit permettre de valider ou réorienter la feuille de route puis adapter les actions et besoins en conséquence.

-M Albert répond que la feuille de route et la stratégie globale vont demeurer ; la stratégie du maintien des prairies et de l'accompagnement des éleveurs est le socle de la préservation de la qualité de l'eau de surface. Les projets de PSE privés pourront être une opportunité mais ces projets multi-acteurs dépassent le cadre du seul contrat territorial du Cébron.

-Les négoces Beauchamp SAS, Pasquier VG'tal et EURL Souchet organisent le 9 juin 2022 un salon à Saint-Aubin-Le-Cloud sur le bassin du Cébron, autour de plusieurs thématiques végétales (Conduite fourragère, vie du sol, réduction d'IFT Colza, protéagineux), L'objectif d'accueil se situe entre 800 et 1000 personnes sur site. Les négoces qui organisent cette manifestation vont échanger avec la SPL des eaux du Cébron pour envisager la présence la présence de celle-ci sur le site le 09 juin.

-M Limoges, vice-président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres revient sur le sujet des MAEC. Il avertit sur la cohérence régionale 2023 et la stratégie à tenir pour ne pas retomber dans la complexité de 2014. La profession agricole souhaite une réduction des PAEC à l'échelle régionale en fusionnant des territoires ; la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres craint une « surenchère » de territoire qui complexifie les choses à l'échelle départementale. Philippe Albert considère que l'échelle des bassins versants doit être recherché pour plus d'efficacité et c'est ce que défend l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

-M Limoges mentionne que le travail de longue durée est nécessaire pour voir des résultats ; la qualité des eaux brutes montre plutôt une amélioration au Cébron et ce message est encourageant.

-Mme Barre précise que les financements des agences de l'eau sont proposés aux territoires à enjeux eau, il est donc pertinent que ceux-ci aient la maîtrise de leurs enjeux. M Albert ajoute que la complexité de 2014 était davantage due au nombre de mesures qu'il était possible d'engager cette année-là, ce problème ne devrait pas se réitérer avec les optiques de 2023. Les producteurs d'eau potable ont besoin d'être acteur des mesures mises en place sur leur territoire afin de paramétrer ces dernières selon les enjeux pour la qualité de l'eau.

Il est avancé par l'ensemble des membres du comité de pilotage qu'il est important de continuer à développer le sujet du maintien de l'élevage.

M. Chabauty avertit qu'il est cependant parfois difficile pour des agriculteur. ices, dans la conjoncture actuelle en constante évolution, de s'engager sur d'aussi longues périodes que 5 ans comme ce que l'on voie en MAEC et en PSE, et qu'il est important de prendre en compte cette difficulté. Il ajoute également que les compensations financières proposées dans les contrats environnementaux doivent être suffisantes pour rester attractives

Les privés peuvent, à l'avenir, constituer une alternative intéressante pour d'autres publics, avec un engagement plus « sur-mesure ».

Un avertissement est cependant soulevé sur les PSE public expérimenté en 2021 : le contrôle de la réglementation du label haie est conséquente en contrainte et drastique dans son application.

-M. Lumineau souligne que si l'on veut intéresser les exploitant.e.s avec des mesures environnementales, il faut garder une certaine marge de souplesse et une certaine cohérence dans les exigences pour qu'elles restent accessibles. Le label haie était cependant une condition obligatoire pour ne pas fermer la porte à un financement des haies dans le dispositif PSE.

-Mme Barre a eu plusieurs retours sur les difficultés d'application du label haie, mais il constitue une composante obligatoire pour permettre de garder une porte d'entrée sur le financement de linéaire de haie.

La réunion se conclut par une ouverture de M Olivier Fouillet qui revient sur l'importance de la préservation de la ressource en eau, sur la sécurisation de la production d'eau potable et sur la nécessité d'engager des démarches territoriales dans ce sens.

**Philippe Albert**

